

Le 29 juin 2026 à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bastides de Lomagne, s'est réuni sur convocation de Jean Luc SILHERES, Président, à Mauvezin.

Présents : Mesdames, Messieurs AUBERT Jean-Philippe (*représenté par Anne-Sophie BIEHLMANN*), BALLESTER Eric, BAQUÉ Alain, BAX Olivier, BEGUE Vincent, BERTHET Alain, BET Patrick, CALAC Chantal, CASTADERE Bernard, CENEDESE-CONDOM Myriam (*représentée par Martine ULIAN*), CETTOLO-FINESTRE Aurore (*représentée par Martine ULIAN*), COMMERE Adrien, DE GALARD Philippe, DORBES Marceau, FOURREAU Michel (*représenté par Jean-Michel CRUCHANDEAU*), FRENOT Pierre, GOUGET Pascal, GOURGUES Maryse, GRECK POURRAT Mathieu, GUY Jérôme, GUYON Cedric, HALBAUT Thierry, HILLOU-LESPES Sébastien, JOLY Marie-Laure, LACOURT Guy, LACOURT Sandrine, LAFFONT Karine, LAGARDERE Régis, LAHILLE Bertrand, MANTOVANI Florent, MARTINIQUE Damien, MEHEUT Dominique, MOLAS Etienne, MONTFRONT Jérôme, NOGUES Benoit (*représenté par Valéry CAPDEVILLE*), PASQUALI Patrick, PIETERS Christiane, PINOS Florian, PONTAC Christian, RAGUENEAU Laure, ROMERO Cyril, ROUX Dominique, SAGANSAN Jean-Jacques, SALAGNAC Réjane, SEYCHAL Marie-José, SILHERES Jean-Luc, SIMORRE Patrick, SLIVA Yvette, TARRIBLE Cédric, VERGNES Benjamin, WILLIAME Didier.

Absents excusés : CARDONA Christian, CAPRICE Jean-Michel, PIERSON Reine, BAGUR Carine, VILLADIEU Catherine, TERNIER Gilles, MARCONATO Michèle, RINALDI Sébastien, BEGUE Gilles

Procuration :
MARCONATO Michèle donne procuration à Karine LAFFONT
CAPRICE Jean-Michel donne procuration à Thierry HALBAUT
PIERSON Reine donne procuration à Sébastien HILLOU LESPE
VILLADIEU Catherine donne procuration à Laure RAGUENEAU
TERNIER Gilles donne procuration à Eric BALLESTER
RINALDI Sébastien donne procuration à Cédric TARRIBLE

Secrétaire de séance : Jean-Jacques SAGANSAN

Date de Convocation : 22 juin 2026

Nombre de délégués en exercice : 60

Présents : 51

Votants : 57

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Intervention du bureau d'études CITADIA dans le cadre de la démarche PLUi

Présentation de l'étude Paysages et Patrimoine

Ordre du jour :

Validation du Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 20 avril 2026

Décisions du Président et du Bureau

Administration Générale

- Désignation d'un représentant à la commission consultative du Syndicat Territoire d'Energie Gers
- Désignation d'un représentant au conseil de surveillance de l'Hôpital à Mauvezin
- Désignation d'un référent « vie associative »
- Constitution du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme Bastides de Lomagne
- Mise en place des commissions

Ressources Humaines

- Accord collectif pour la protection sociale complémentaire prévoyance avec le CDG32
- Renouvellement d'un CST commun CCBL/CIAS
- Nombre de représentants du personnel
- Paritarisme numérique entre les deux collèges (élus et représentants du personnel)
- Recueil de la voix délibérative du collège des collectivités

Aménagement de l'espace

- Choix du bureau d'études pour l'élaboration du PLUi
- Plan de financement de l'Etude Paysages et Patrimoine

Enfance Jeunesse

- Rythmes scolaires
- Frais de fonctionnement à la Mairie de Fleurance

Développement durable

- Achats de terrains pour les STEP à Monfort et à Saint-Clar
- Avenant à la convention du Programme Alimentaire Territorial

Questions diverses

La séance du Conseil Communautaire est ouverte à 20h00.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 20 avril 2026

Le Président soumet le Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 20 avril 2026 au vote de l'Assemblée.

DELIBERATIONS

Objet : Désignation d'un représentant à la commission consultative du Syndicat Territoire d'Energie Gers

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que, suite au renouvellement général des assemblées municipales du 15 mars 2026, il appartient à la Communauté de Communes de désigner un délégué pour siéger à la commission consultative du Syndicat Territoire d'Energie Gers.

Le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité de désigner en qualité de représentant à la commission consultative du Syndicat Territoire d'Energie Gers : Monsieur Marceau DORBES.

DELIBERATIONS

Objet : Désignation d'un représentant au conseil de surveillance de l'Hôpital à Mauvezin

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que, suite au renouvellement général des assemblées municipales du 15 mars 2026, il appartient à la Communauté de Communes de désigner un délégué pour siéger au conseil de surveillance de l'Hôpital à Mauvezin.

Le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité de désigner en qualité de représentant au conseil de surveillance de l'Hôpital à Mauvezin : Monsieur Sébastien HILLOU-LESPEDES.

DELIBERATIONS

Objet : Désignation d'un référent « vie associative

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que, suite au renouvellement général des assemblées municipales du 15 mars 2026, il appartient à la Communauté de Communes de désigner un référent "Vie Associative" issu du conseil communautaire qui représentera la Communauté de Communes Bastides de Lomagne.

Le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité de désigner en qualité de représentant au conseil de surveillance de l'Hôpital à Mauvezin : Monsieur Sébastien HILLOU-LESPEDES.

DELIBERATIONS

Objet : Constitution du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme Bastides de Lomagne

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que, suite au renouvellement général des assemblées municipales des 15 mars 2026, il appartient à la communauté de communes de procéder à l'élection des représentants au sein du Conseil d'Exploitation de l'Office du Tourisme.

Il convient de nommer 18 membres élus (9 titulaires - 9 suppléants) et 16 membres Socio-Professionnels (8 titulaires et 8 suppléants) qui représenteront le Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme.

Le Président propose les listes suivantes :

Pour le collège des élus :

Titulaires : Jean-Luc SILHERES, Christiane PIETERS, Laurence LOISEAU, Michèle MARCONATO, Cyril ROMERO, Patrick BET, Catherine VILLADIEU, Sébastien HILLOU-LESPEDES, Elisabeth TERRAIL.

Suppléants : Nicolas DIANA, Catherine CURNOT, Cédric GUYON, Jean Jacques SAGANSAN, Régis JANDOT, Viviane ORTIZ, Laurence SRUH, Karine LAFFONT, Fabrice LOUBES.

Pour les Socio-Professionnels :

Titulaires : Eddy NEYT, Christel DALIBARD, Gaëlle PAPONNAUD, Elodie LACRAMPE, Gilles NICOU, Véronique BRASY, Christophe ROUX, Jean Bernard KOEHL.

Suppléants : Christelle BUFFO, Isabelle HOARAU, Franck GUILBAULT, Laurent DURIEUX, Didier POIGNAND, Jacques CARRERE, Fabrice RAFFIER, Pauline CAPERAN

Le Conseil Communautaire, approuve cette proposition à l'unanimité.

DELIBERATIONS

Objet : Mise en place des commissions

Monsieur le Président procède à la composition des commissions par compétences.
Les communes ont nommé leurs représentants par commissions au préalable en Mairie.

Commission Aménagement du Territoire :

M. GUY Jérôme	Mme BARBOT Monique	Mme LAGRAVERE Marianne
M. TARRIBLE Cédric	M. CAPRICE Jean-Michel	M. RITOURET Jean-Luc
M. MARTINIQUE Damien	M. TERNIER Christophe	Mme NEBOUT Caroline
Mme LAFFONT Karine	M. SAGANSAN Jean-Jacques	M. SPADOT Joël

Mme PIETERS Christiane	M. AGARDERE Régis	M. COURTAY Jean-Claude
Mme MEHEUT Dominique	M. PUGES Julien	M. CASTADERE Bernard
M. FRENOT Pierre	M. AUBERT Jean-Philippe	M. WILLIAME Didier
Mme DUSSAC Magalie	M. CRUCHANDEAU Jean-Michel	M. MATHIEU Patrice
Mme MAGAIN Clara	Mme RAGUENEAU Laure	M. BEGUE Gilles
M. ROUINEAU Frédéric	M. NICLOUD Gilles	M. DUPOUY Philippe
Mme GOURGUES Maryse	Mme RUBIO Sandrine	Mme MAIRAL Martine
Mme HAMIONI Fatima	Mme BERGE Geneviève	

Commission Développement Economique :

TAJAN Ludivine	BAX Olivier	DE LAMO Peggy
TARRIBLE Cédric	CONTE Sylvie	PETIT Eric
SARTRE Pierre	HALBAUT Thierry	SOULIER Nathalie
LAFFONT Karine	SEGARRA Luc	BOUSSAROT Bernard
DIEUZAIDE Rémi	SAGANSAN Jean-Jacques	CAPDEVILLE Valéry
LAHILLE Bertrand	MALMON Annie	BONNEVIGNE LAFFONT Anne
VIGUIE Fabien	GOUGET Pascal	CASTADERE Bernard
JOUET Mylène	AUBERT Jean-Philippe	RINALDI Sébastien
TAUPIAC Christophe	NOGAROTTO Muriel	BEGUE Gilles
GOURGUES Maryse	GAURAN Jean-Luc	JOLY Alain
LAPORTE Corinne	BEGUE Vincent	DOMEJEAN André
DE GALARD Amaury	LOUBES Fabrice	

Commission Développement Durable :

MESNIL Cédric	DEFRANCÈS Denis	LACALLE Sandrine
DECOURCELLE Serge	DIANA Jacques	CAMPISTRON Nicolas
MARTINIQUE Damien	LACOURT Sandrine	NEBOUT Caroline
LAFFONT Karine	CARDONA Christian	PALMA Delphine
CALAC Chantal	SAGANSAN Jean-Jacques	COURTAY Jean-Claude
BIGOT Igor	PASQUALI Patrick	CASTADERE Bernard
GOUDIN Anne-Marie	TOUZOULI Hélène	BATY-FERRY Florence
COMMERE Adrien	MENA Sébastien	POUYDEBAT Alain
FRENOT Pierre	POUTEAU Lionel	LARRE-LARROUY Manon
DUMORTIER Sébastien	PERIER Vincent	DELPAT Magali
TREPOUT Thierry	LACHOWSKI Corinne	VIRELAUDE Francis
TRONCO Jean-Michel		

Commission Voirie :

GUY Jérôme	DE GALARD Philippe	CLERMONT Guy
TARRIBLE Cédric	BAX Olivier	LACOSTE Pascal
MARTINIQUE Damien	BERGES Sébastien	DELPAT Eric
LAFFONT Karine	BAQUE Alain	DORBES Marceau
CALAC Chantal	CARDONA Christian	LACOURT Guy
KERHERVE Jean	SAGANSAN Jean-Jacques	LACLAVERE Luc
SLIVA Yvette	COUSTURIAN Benoît	PINET Alain
COMMERE Adrien	CHIABO Marc	CASTADERE Bernard
GARRIDO Loïc	PENETRO Bastien	DUTHIL Michel
DAUBAS Adrien	FOURREAU Michel	MONGE Xavier
PALLUSANO Alexy	SILHERES Jean-Luc	BEGUE Gilles
SIMORRE Patrick	POUTEAU Lionel	DESSUM Jean-François
TRONCO Jean-Michel	BEGUE Vincent	MARSAL Laurent
PONTAC Christian	ULIAN Martine	

Commission Enfance Jeunesse :

SOLEILLE Amélie	ROUBY Françoise	DUILHE Josette
ROUCOLLE Nathalie	GARRIC Clémentine	DORBES Fabien
SARTRE Pierre	GRECK POURRAT Mathieu	LABOUREAU Cindy
DEVISMES	CASTELLI Fabien	NOGUES Benoît
MARAIS Eloïse	SAGANSAN Jean-Jacques	LE MINOUX-BARILLOT Anaïs
CLERET Jessica	MOERIS Stéphane	WISCART Gilles

BRUNIN Fanny	LACOME Bernadette	MATHIEU Lucie
LABORDERE Cécile	MOUSSARON Andrée	ORTIZ Viviane
VERGNES Benjamin	DERREY Alain	BURONFOSSE Céline
SIMORRE Nicole	LOUBES Fabrice	DUPONT Christel
FRAYSSINE Florent	MONTFRONT Jérôme	
BONNOT Élodie	DECARVALHO Laurent	

Commission Culture Patrimoine :

GOURP Robert	LARRIEU Dominique	SEYCHAL Marie-José
COURNOT Catherine	HANAEUR Elodie	RITOURET Jean-Luc
DEVISMES Isabelle	PIERSON Reine	FRANCOUAL Olivier
PILLOIS Angélique	OLIVIER Marie-Thérèse	FOCHESATO Fabio
MAGNE Pierre	SAGANSAN Jean-Jacques	ATTOU Aksel
LAHILLE Bertrand	POMMIER Jean-Louis	CASTADERE Bernard
LE BOULAIR Bernadette	AOUEILLE Régine	WILLIAME Didier
ARNAL Jacques	BIEHLMANN Anne-Sophie	GARCIA Katia
RICHARD Sophie	DAROUX Nadine	BOUILLIEZ Dominique
LACRAMPE Elodie	TERNIER Gilles	MORON Laurence
COLOMBAT Véronique	LOUBES Fabrice	MAIRAL Martine
VIDAL Ludovic	BRAMLEY Colette	

Commission Affaires Sociales :

BOURY Hélène	BRUNEL Valérie	HERVE Cécile
COURNOT Catherine	SAGANSAN Jean-Jacques	SRUH Laurence
SLIVA Yvette	MIQUET Christelle	NOGUES Benoît
POIRIER Christine	LIENGME-BELLIER Carole	CONSTANTIN Martine
BRAJKO Maryline	BIEHLMANN Anne-Sophie	UFFERTE Marie-Pierre
CAUBET Marie-Hélène	LOUPIAS Laetitia	LARRIEU Jocelyne
JOUET Mylène	TERNIER Gilles	MARCONATO Michèle
GENSAC Sylvette	ZANCHETTA Elodie	UFFERTE Violaine
DEMAREST Sabrina	ULIAN Martine	ROUX Dominique
GARRIC Clémentine	MONTFRONT Jérôme	DECOURCELLE Thérèse
BIGOURDAN Josiane	NINGRES Catherine	

Commission Accessibilité :

TAJAN Ludivine	DUHO Manon	LACOURT Guy
LAFFONT Karine	LACOME Bernadette	CETTOLO Jérôme
BONNECAZE Thierry	TERNIER Gilles	CASTADERE Bernard
MEHEUT Dominique	ULIAN Martine	DUMOUCHE Bernadette
DIAZ Margaux	BERGE Geneviève	MARCONATO David
PONTAC Christian	SEYCHAL Marie-José	LARROQUE Gilles
SAGANSAN Jean-Jacques	HERVE Cécile	

Le Conseil Communautaire, approuve cette proposition à l'unanimité.

DELIBERATIONS

Objet : Mise en place des commissions

Monsieur le Président procède à la composition des commissions par compétences.
Les communes ont nommé leurs représentants par commissions au préalable en Mairie.

Commission Aménagement du Territoire :

M. GUY Jérôme	Mme BARBOT Monique	Mme LAGRAVERE Marianne
M. TERRIBLE Cédric	M. CAPRICE Jean-Michel	M. RITOURET Jean-Luc
M. MARTINIQUE Damien	M. TERNIER Christophe	Mme NEBOUT Caroline
Mme LAFFONT Karine	M. SAGANSAN Jean-Jacques	M. SPADOT Joël
Mme PIETERS Christiane	M. AGARDERE Régis	M. COURTAY Jean-Claude
Mme MEHEUT Dominique	M. PUGES Julien	M. CASTADERE Bernard
M. FRENOT Pierre	M. AUBERT Jean-Philippe	M. WILLIAME Didier
Mme DUSSAC Magalie	M. CRUCHANDEAU Jean-Michel	M. MATHIEU Patrice
Mme MAGAIN Clara	Mme RAGUENEAU Laure	M. BEGUE Gilles
M. ROUINEAU Frédéric	M. NICOUUD Gilles	M. DUPOUY Philippe
Mme GOURGUES Maryse	Mme RUBIO Sandrine	Mme MAIRAL Martine

Mme HAMIONI Fatima	Mme BERGE Geneviève	
--------------------	---------------------	--

Commission Développement Economique :

TAJAN Ludvine	BAX Olivier	DE LAMO Peggy
TARRIBLE Cédric	CONTE Sylvie	PETIT Eric
SARTRE Pierre	HALBAUT Thierry	SOULIER Nathalie
LAFFONT Karine	SEGARRA Luc	BOUSSAROT Bernard
DIEUZAIDE Rémi	SAGANSAN Jean-Jacques	CAPDEVILLE Valéry
LAHILLE Bertrand	MALMON Annie	BONNEVIGNE LAFFONT Anne
VIGUIE Fabien	GOUGET Pascal	CASTADERE Bernard
JOUET Mylène	AUBERT Jean-Philippe	RINALDI Sébastien
TAUPIAC Christophe	NOGAROTTO Muriel	BEGUE Gilles
GOURGUES Maryse	GAURAN Jean-Luc	JOLY Alain
LAPORTE Corinne	BEGUE Vincent	DOMEJEAN André
DE GALARD Amaury	LOUBES Fabrice	

Commission Développement Durable :

MESNIL Cédric	DEFRANCÈS Denis	LACALLE Sandrine
DECOURCELLE Serge	DIANA Jacques	CAMPISTRON Nicolas
MARTINIQUE Damien	LACOURT Sandrine	NEBOUT Caroline
LAFFONT Karine	CARDONA Christian	PALMA Delphine
CALAC Chantal	SAGANSAN Jean-Jacques	COURTAY Jean-Claude
BIGOT Igor	PASQUALI Patrick	CASTADERE Bernard
GOUDIN Anne-Marie	TOUZOULI Hélène	BATY-FERRY Florence
COMMERE Adrien	MENA Sébastien	POUYDEBAT Alain
FRENOT Pierre	POUTEAU Lionel	LARRE-LARROUY Manon
DUMORTIER Sébastien	PERIER Vincent	DELPAT Magali
TREPOUT Thierry	LACHOWSKI Corinne	VIRELAUDE Francis
TRONCO Jean-Michel		

Commission Voirie :

GUY Jérôme	DE GALARD Philippe	CLERMONT Guy
TARRIBLE Cédric	BAX Olivier	LACOSTE Pascal
MARTINIQUE Damien	BERGES Sébastien	DELPAT Eric
LAFFONT Karine	BAQUE Alain	DORBES Marceau
CALAC Chantal	CARDONA Christian	LACOURT Guy
KERHERVE Jean	SAGANSAN Jean-Jacques	LACLAVERE Luc
SLIVA Yvette	COUSTURIAN Benoît	PINET Alain
COMMERE Adrien	CHIABO Marc	CASTADERE Bernard
GARRIDO Loïc	PENETRO Bastien	DUTHIL Michel
DAUBAS Adrien	FOURREAU Michel	MONGE Xavier
PALLUSANO Alexy	SILHERES Jean-Luc	BEGUE Gilles
SIMORRE Patrick	POUTEAU Lionel	DESSUM Jean-François
TRONCO Jean-Michel	BEGUE Vincent	MARSAL Laurent
PONTAC Christian	ULIAN Martine	

Commission Enfance Jeunesse :

SOLEILLE Amélie	ROUBY Françoise	DUILHE Josette
ROUCOLLE Nathalie	GARRIC Clémentine	DORBES Fabien
SARTRE Pierre	GRECK POURRAT Mathieu	LABOUREAU Cindy
DEVISMES	CASTELLI Fabien	NOGUES Benoît
MARAIS Eloïse	SAGANSAN Jean-Jacques	LE MINOUX-BARILLOT Anaïs
CLERET Jessica	MOERIS Stéphane	WISCART Gilles
BRUNIN Fanny	LACOME Bernadette	MATHIEU Lucie
LABORDERE Cécile	MOUSSARON Andrée	ORTIZ Viviane
VERGNES Benjamin	DERREY Alain	BURONFOSSE Céline
SIMORRE Nicole	LOUBES Fabrice	DUPONT Christel
FRAYSSINE Florent	MONTFRONT Jérôme	
BONNOT Élodie	DECARVALHO Laurent	

Commission Culture Patrimoine :

GOURP Robert	LARRIEU Dominique	SEYCHAL Marie-José
--------------	-------------------	--------------------

COURNOT Catherine	HANAEUR Elodie	RITOURET Jean-Luc
DEVISMES Isabelle	PIERSON Reine	FRANCOUAL Olivier
PILLOIS Angélique	OLIVIER Marie-Thérèse	FOCHESATO Fabio
MAGNE Pierre	SAGANSAN Jean-Jacques	ATTOU Aksel
LAHILLE Bertrand	POMMIER Jean-Louis	CASTADERE Bernard
LE BOULAIR Bernadette	AOUEILLE Régine	WILLIAME Didier
ARNAL Jacques	BIEHLMANN Anne-Sophie	GARCIA Katia
RICHARD Sophie	DAROUX Nadine	BOUILLIEZ Dominique
LACRAMPE Elodie	TERNIER Gilles	MORON Laurence
COLOMBAT Véronique	LOUBES Fabrice	MAIRAL Martine
VIDAL Ludovic	BRAMLEY Colette	

Commission Affaires Sociales :

BOURY Hélène	BRUNEL Valérie	HERVE Cécile
COURNOT Catherine	SAGANSAN Jean-Jacques	SRUH Laurence
SLIVA Yvette	MIQUET Christelle	NOGUES Benoît
POIRIER Christine	LIENGME-BELLIER Carole	CONSTANTIN Martine
BRAJKO Maryline	BIEHLMANN Anne-Sophie	UFFERTE Marie-Pierre
CAUBET Marie-Hélène	LOUPIAS Laetitia	LARRIEU Jocelyne
JOUET Mylène	TERNIER Gilles	MARCONATO Michèle
GENSAC Sylvette	ZANCHETTA Elodie	UFFERTE Violaine
DEMAREST Sabrina	ULIAN Martine	ROUX Dominique
GARRIC Clémentine	MONTFRONT Jérôme	DECOURCELLE Thérèse
BIGOURDAN Josiane	NINGRES Catherine	

Commission Accessibilité :

TAJAN Ludivine	DUHO Manon	LACOURT Guy
LAFFONT Karine	LACOME Bernadette	CETTOLO Jérôme
BONNECAZE Thierry	TERNIER Gilles	CASTADERE Bernard
MEHEUT Dominique	ULIAN Martine	DUMOUCHE Bernadette
DIAZ Margaux	BERGE Geneviève	MARCONATO David
PONTAC Christian	SEYCHAL Marie-José	LARROQUE Gilles
SAGANSAN Jean-Jacques	HERVE Cécile	

Le Conseil Communautaire, approuve cette proposition à l'unanimité.

DELIBERATIONS

Objet : Mandat donné au Centre de Gestion pour la négociation et la conclusion d'un accord collectif relatif à la protection sociale complémentaire (volet prévoyance)

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.221-1 et suivants relatifs à la négociation et aux accords collectifs,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.827-1 et suivants relatifs à la protection sociale complémentaire,

Vu la loi n° 2025-1251 du 22 décembre 2025 relative à la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Considérant que les employeurs publics territoriaux ont la possibilité de conclure des accords collectifs en matière de protection sociale complémentaire, notamment en prévoyance,

Considérant que les centres de gestion peuvent être mandatés pour conduire, pour le compte des collectivités, les négociations et conclure de tels accords,

Considérant l'intérêt de mutualiser les procédures de négociation à l'échelle du Centre de gestion,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

Article 1 : Mandat

De donner mandat au Centre de gestion du Gers pour :

- Engager des négociations en vue de la conclusion d'un accord collectif en matière de protection sociale complémentaire - volet prévoyance,
- Représenter la CCBL dans le cadre de cette négociation,
- Conclure l'accord collectif correspondant.

Article 2 : Portée du mandat

Le présent mandat n'emporte pas obligation pour la CCBL d'adhérer à l'accord collectif qui sera conclu.

Article 3 : Suite de la procédure

Une nouvelle délibération interviendra, le cas échéant, afin de se prononcer sur l'adhésion à l'accord collectif.

DELIBERATIONS

Objet : Renouvellement d'un Comité social territorial commun entre la Communauté de Communes et le CIAS Bastides de Lomagne

Le Président précise aux membres du Conseil communautaire que l'article L. 251-5 du code général de la fonction publique (CGFP) prévoit qu'un Comité social territorial (CST) est créé dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins cinquante agents, ainsi qu'auprès de chaque centre de gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de cinquante agents.

Toutefois, en application de l'article L. 251-7 du CGFP, il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) et de l'ensemble ou d'une partie des collectivités membres de cet EPCI et des établissements publics qui leur sont rattachés, de créer un CST commun compétent pour tous les agents desdits établissements, à condition que l'effectif global concerné soit au moins égal à cinquante agents.

Considérant l'intérêt de disposer d'un CST commun compétent pour les agents de la Communauté de communes Bastides de Lomagne (EPCI) et du CIAS Bastides de Lomagne (établissement public rattaché à l'EPCI) ;

Considérant que les effectifs des agents titulaires, stagiaires, contractuels de droit public et contractuels de droit privé, au 1er janvier 2026, permettent le renouvellement du CST commun :

- Communauté de communes Bastides de Lomagne = 98 agents ;
- CIAS Bastides de Lomagne = 64 agents ;

Le Président propose aux membres du Conseil communautaire le renouvellement du Comité social territorial commun, compétent pour les agents de la Communauté de communes Bastides de Lomagne (EPCI), ainsi que pour les agents du CIAS Bastides de Lomagne lors des élections professionnelles 2026.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- Le renouvellement du Comité social territorial commun entre la Communauté de communes Bastides de Lomagne et le CIAS Bastides de Lomagne ;
- De placer le Comité social territorial commun auprès de la Communauté de communes Bastides de Lomagne.

DELIBERATIONS

Objet : Organisation des rythmes scolaires

Vu la délibération en date du 13 janvier 2023 approuvant les rythmes scolaires pour les 12 écoles de la Communauté de Communes Bastides de Lomagne à 4 jours ;

Vu le courrier reçu en date du 12 mai 2026 du DASEN demandant à la collectivité de se positionner ;

Monsieur le Président demande à l'assemblée de se positionner l'organisation des temps scolaires pour les 12 écoles de la Communauté de Communes Bastides de Lomagne.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de continuer sur un rythme dérogatoire à 4 jours pour les écoles du territoire.

DELIBERATIONS

Objet : Frais de fonctionnement à la Mairie de Fleurance

Le Conseil Communautaire,

Vu la demande de la commune de Fleurance demandant à la CCBL de participer aux frais de fonctionnement de l'école Louis Monge de Fleurance pour l'année scolaire 2025/2026 pour 1 élève domicilié à Estramiac ;

Considérant que le montant de la participation aux charges de fonctionnement pour un élève scolarisé à l'école élémentaire Louis Monge est de 912,51 €,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité la participation aux frais de fonctionnement 2025/2026 pour l'école de Fleurance pour un montant de 912,51 € et autorise le Président à signer toutes les pièces relatives.

DELIBERATIONS

Objet : Achat de terrain pour la STEP à Saint Clar

Considérant que la Communauté de Communes Bastides de Lomagne est compétente en matière d'assainissement collectif, conformément à ses statuts et aux dispositions légales en vigueur ;

Considérant la nécessité d'acquérir les terrains identifiés pour assurer le bon fonctionnement et le déplacement de la STEP de Saint Clar ;

Considérant que la parcelle n° ZC 35 est indispensable à la réalisation de ce projet ;

Considérant qu'il convient de désigner Réjane SALAGNAC, Vice-Présidente en charge de l'assainissement, comme signataire habilitée à représenter la collectivité pour la signature des actes relatifs à cette acquisition ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité, l'acquisition de la parcelle ZC 35 située sur la commune de Saint Clar.

Réjane SALAGNAC, vice-présidente en charge de l'assainissement, est désignée comme signataire des actes relatifs à cette acquisitions.

DELIBERATIONS

Objet : Avenant à la convention du Programme Alimentaire Territorial

Considérant que le Programme Alimentaire Territorial Bastides de Lomagne, labellisé, vise à structurer une alimentation durable et inclusive sur le territoire intercommunal ;

Considérant que l'organisation de visites de fermes s'inscrit dans les objectifs du PAT en favorisant l'éducation à l'alimentation durable et le lien entre producteurs et consommateurs, notamment pour les publics fragilisés ;

Considérant que cette action complémentaire nécessite une adaptation de la convention initiale, tant sur le plan opérationnel que financier ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

Article 1 : Un avenant à la convention du Programme Alimentaire Territorial Bastides de Lomagne est approuvé afin d'intégrer une action complémentaire consistant en l'organisation de visites de fermes sur le territoire intercommunal.

Article 2 : ARCOLAN est chargé de la mise en œuvre de cette action, à compter du 1er janvier 2026, selon les modalités suivantes :

- Organisation de 4 visites de fermes par an, soit 8 visites au total sur la période 2026-2027 ;
- Priorité donnée aux publics en situation de fragilité sociale ;
- Actions itinérantes sur l'ensemble du territoire de la CCBL.

Article 3 : En complément des dispositions financières prévues à l'article 3 de la convention initiale, la CCBL attribue à ARCOLAN une subvention spécifique de :

- 2 500 € pour l'année 2026 ;
- 2 500 € pour l'année 2027.

Ces montants sont versés sur présentation d'une facture annuelle accompagnée d'un bilan succinct des visites réalisées.

Article 4 : Le Président est autorisé à signer l'avenant à la convention avec ARCOLAN, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Séance levée à 22h30

Le Président, Jean Luc SILHERES

